

Monsieur le président, je ne veux pas retarder l'adoption de ce bill. Je sais que d'autres députés veulent exprimer leur opinion à ce sujet. Ainsi, je déclare immédiatement que nous souhaitons que le projet du député de Sherbrooke, faite de mieux, soit accepté.

D'ailleurs, au cours de la prochaine session, alors que le gouvernement libéral sera au pouvoir, nous adopterons un projet de loi qui deviendra en vigueur l'année suivante, ainsi que l'a promis notre chef (M. Pearson).

Une voix: Deux drapeaux, deux projets de loi?

M. Pigeon: Monsieur le président...

M. Allard: Juste une question à l'honorable député qui vient de parler. Il a signalé à quelques reprises que le très honorable Louis St-Laurent n'avait pas eu peur de donner son opinion au sujet d'un drapeau canadien. Voudrait-il nous dire quelle était l'opinion du très honorable Louis St-Laurent au sujet d'un drapeau canadien? Que devait-il inclure?

M. Boulanger: Je l'ai déjà mentionné en cette Chambre. Je ne pourrais peut-être pas répéter textuellement ce que M. St-Laurent a déclaré à ce moment-là, mais il a dit que tant que le drapeau national ne serait pas un signe de ralliement, on n'aurait pas de drapeau national distinctif.

Et puisque nous parlons d'un drapeau national distinctif, je tiens à ajouter ceci: Si M. St-Laurent n'a pas voulu doter le pays d'un drapeau national distinctif, à l'époque, pourquoi les conservateurs, qui, durant les campagnes électorales de 1957 et 1958 ont parcouru la province de Québec en promettant l'adoption d'un drapeau, ne remplissent-ils pas cette promesse après avoir été cinq ans au pouvoir?

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur le président, mes premiers mots sont pour féliciter l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) d'avoir proposé ce bill, au sujet duquel je veux dire quelques mots.

En 1967, le Canada célébrera son centenaire comme colonie, et non comme pays souverain, à moins que l'on apporte les amendements appropriés à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

En fait, l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que le Parlement de Londres peut désavouer une loi adoptée par le Parlement canadien. Il est donc d'urgence nécessaire qu'Ottawa s'adresse au Parlement britannique pour faire biffer cet article de notre constitution.

A mon avis, monsieur le président, c'est le premier pas à faire pour que le Canada

[M. Boulanger.]

obtienne son indépendance, c'est-à-dire le statut de pays souverain.

De plus, chaque Canadien est à la fois sujet britannique, citoyen canadien et citoyen du Commonwealth.

Un Britannique est automatiquement citoyen canadien.

Notre pays devrait adopter une loi accordant à tous les immigrants, qu'ils viennent des îles britanniques ou d'ailleurs, les droits ordinairement accordés aux immigrants. Ils ne devraient pas avoir le droit d'exercer une fonction publique sans être devenus citoyens canadiens.

Avant d'adopter un drapeau national distinctif, il importe que le Canada établisse clairement qu'il est un pays souverain.

On peut parler d'indépendance nationale quand on fait partie du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Il faudrait également rayer le mot «Dominion», partout où il se trouve.

L'hymne national de notre pays est officiellement reconnu, à mon sens, comme étant l'«O Canada».

Le chef de l'opposition (M. Pearson) a préconisé l'adoption de deux drapeaux: un pour le dimanche, un pour la semaine. Il préconise aussi l'adoption de deux hymnes nationaux, tandis que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) veut six drapeaux.

Monsieur le président, c'est un signe de confusion au sein de l'opposition.

Le chef de l'opposition préconise deux drapeaux et deux hymnes nationaux, pendant que M. Pickersgill parle de six drapeaux et probablement six hymnes nationaux.

Monsieur le président, cette promesse de l'honorable chef de l'opposition de doter le Canada de deux drapeaux et de deux hymnes officiels symbolise bien la politique de son parti, qui veut diviser le pays en deux camps et offrir un drapeau et un hymne national à l'élément anglais et un autre drapeau et un autre hymne national au groupe français.

L'opposition, par le fait même, veut détruire la Confédération et proclamer le Québec comme pays distinct et les autres provinces comme un autre pays distinct.

Monsieur le président, donnez-moi un autre exemple plus susceptible de contribuer à la désunion nationale, c'est-à-dire, à la désintégration de la Confédération?

En terminant mes observations, je me reporte à un excellent article qui a paru dans le journal *Le Droit*, du 6 février 1962, intitulé:

Les insolences d'un député.